

Sujet : EURIN Jean-Luc demande : Mise en place d'une ZMEL dans la passe de Bagaud

Date : Fri, 16 Nov 2018 16:22:52 +0100

De : Jean-Luc EURIN

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Je suis Jean-Luc Eurin, représentant des usagers du port au conseil portuaire de l'Île de Port-Cros, Syndic bénévole de la Copropriété La Résidence de Port-Cros et résident à Port Cros depuis 57 ans.

Je soutiens l'action du Parc National pour la préservation du site de Port-Cros. En cohérence avec ce soutien, j'approuve la création de la ZMEL. C'est le début d'une tentative de régulation des pics de fréquentation qui ont un impact très négatif sur l'environnement de l'Île.

J'ai toutefois une remarque importante à faire : ce projet propose la mise en place de 65 bouées pour les plaisanciers et de 3 pour les Port-Crosiens.

- La réunion du 11/10/2017, à laquelle il est fait référence page 10, n'a fait l'objet d'aucun compte rendu, ce qui est anormal. Suite à cette réunion, les représentants des Port-Crosiens ont fait part de leurs remarques au Directeur du Parc National dans une lettre datée du 18 Octobre 2017. Mr Le Directeur nous a répondu par un courrier du 27 Octobre 2017. Vous trouverez ces lettres en pièces jointes. Aucun de ces échanges n'a porté sur le nombre de bouées réservées aux Port-Crosiens ou sur leurs localisations. Nous découvrons ces chiffres le 12 Novembre 2018.

- Actuellement, selon le Parc National, les mouillages forains dans la passe de Bagaud sont, de 40-60 bateaux/jour en moyenne et atteignent des pics de 150 à 200 bateaux/jour. Les 65 places représentent environ 32% du pic et 108% de la moyenne des besoins des plaisanciers.

- Or, les usagers permanents du port sont au nombre de 30 et seulement 3 places leur sont réservées. Leurs besoins ne sont satisfaits qu'à 10%, ce que je considère comme inacceptable.

Aussi, je demande que les besoins des Port-Crosiens soient considérés, au moins, comme ceux des plaisanciers soit 32% de la crête et donc 10 places.

Comme il n'est pas possible de satisfaire tout le monde, il faut, cependant, répartir équitablement la pénurie.

Cordialement

Jean-Luc EURIN

PS Ne pouvant joindre les lettres par ce mail, je vais essayer de vous les joindre par un autre moyen.

Profil : particulier

Nom : EURIN

Monsieur Marc Duncombe
Directeur du Parc National de Port Cros
Castel Saint Claire
Hyères 83400

Port-Cros, le 18 Octobre 2017

Monsieur le Directeur du Parc National de Port-Cros,

Suite à la concertation que vous avez bien voulu organiser sur le projet de la ZMEL, le 11 octobre 2017, nous précisons nos interventions.

1. Le projet, qui nous a été présenté, a pour but de restaurer et de préserver l'herbier de posidonies de la passe entre Port-Cros et Bagaud. Cet herbier a été endommagé par les mouillages.
2. Les Iliens, Résidents et Commerçants de l'île sont très attachés à la préservation de l'herbier de posidonies qui entoure Port-Cros. Cet herbier est une forme de nurserie ou même de garde-manger pour beaucoup d'espèces de poissons et coquillages qui font la richesse de la mer autour de l'île.
3. En ce sens, il nous paraît être une bonne idée d'organiser le mouillage des nombreux bateaux de plaisance qui s'arrêtent dans la passe en été. A cette période, le port est saturé, le mouillage hors du port est gratuit et les navires de grandes tailles (>30M) n'y sont pas admis. Il faut garder à l'esprit que c'est le poids (ou déplacement) d'un bateau qui détermine la masse de son ancre. La dégradation des fonds marins est donc essentiellement le fait des bateaux lourds (>2,5T).
4. Toutefois les impacts du projet sur la vie des habitants et l'économie de l'île sont à évaluer avec précision et à prendre en considération.
 - a. Impact économique. Les éléments fournis ne permettent pas d'estimer précisément ce point. Il est nécessaire de chiffrer le nombre de jours par été où les bouées seront saturées et le nombre de bateaux ainsi éliminés, dans les trois hypothèses discutées 50, 70 et 100 bouées par rapport aux trois années étudiées 2014, 2015 et 2017. Il serait également intéressant d'étudier avec l'office du tourisme les profils, l'origine et les attentes des clientèles des commerces de l'île. Nous ne pouvons pas prendre position sur ce sujet sans autres précisions.

- b. Impact sur la vie des habitants. Un certain nombre d'habitants : Iliens, Résidents, Commerçants possèdent de modestes embarcations de petite taille, dans la très grande majorité inférieures à 7,5 M et de poids inférieur à 1500 Kg. L'usage le plus fréquent est le bain, l'observation des fonds marins ou le repos dans une crique, essentiellement sur la côte Est de Bagaud car elle est bien abritée du mistral et des vents d'ouest. Les mouillages utilisés sont des ancres légères manipulées à la main, sans guindeau, avec parfois quelques mètres de chaîne. Ce ne sont pas ces bateaux qui détériorent l'herbier de posidonies d'autant plus qu'ils pourraient s'équiper d'ancres modernes qui n'abîment pas les fonds.
- Interdire le mouillage de ces bateaux dans la passe serait une modification substantielle des conditions de vie sur l'île qui sera vécue comme une mise en cause d'un usage, ce qui irait contre l'esprit de la Charte. C'est pourquoi nous vous demandons de ne pas interdire le mouillage dans la passe pour les Port Crosiens.

Dans l'attente de vos réponses, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de notre considération distinguée

William Seemuller, adjoint spécial de l'île de Port-Cros

Philippe Anger, Président d'Ut'iles et Gérant de l'Hostellerie Provençale

Jean-Luc Eurin, représentant des usagers permanents et
Syndic de la Copropriété La Résidence de Port-Cros



Parc national
de Port-Cros

Messieurs,
William Seemuller, adjoint spécial de l'île de Port-Cros
Philippe Anger, président d'Ut'iles et Gérant de
l'Hostellerie Provençale
Jean-Luc Eurin, représentant des usagers permanents
et Syndic de la Copropriété La Résidence de Port-
Cros

Date
Hyères, le 27/10/2017

Messieurs,

Nous vous remercions pour l'intérêt que vous portez au projet de ZMEL dont le but premier, comme vous le rappelez, est la préservation des fonds marins, notamment l'herbier de posidonies, particulièrement riche dans la passe de Bagaud.

Comme suite à la réunion de concertation sur l'avant-projet, du 11 octobre, à l'occasion de laquelle vous avez exprimé des inquiétudes quant à l'impact économique des mouillages et sur la vie des habitants, vous souhaitez que le Parc national étudie d'une part les possibilités d'optimiser l'accueil des plaisanciers dans la future ZMEL et dans l'espace portuaire, en particulier les journées de forte affluence et dans les créneaux horaires de milieu de journée, d'autre part que les Port-crosiens qui ont des embarcations de plus petites dimensions puissent continuer à accéder à des zones de mouillage ou d'ancrage qui leur seraient réservées.

Je vous confirme que ces demandes ont bien été enregistrées. Nous terminons la phase des consultations sur l'avant projet, afin de mettre en relation les problématiques de chacun et de proposer des solutions les mieux adaptées, compte tenu de la diversité des intérêts en présence.

Je vous prie de croire, messieurs, en l'expression de mes sincères salutations.

Marc Duncombe

Marc Duncombe,
Directeur du Parc national de Port-Cros